

Association Lozère Histoire et généalogie

Transcription intégrale de **Marc Saint-Léger**, sauf quelques modifications, telles que : majuscules, accents, ponctuations et modifications orthographiques mineures, pour la compréhension du texte. Copyright 92C81A5

Quittance pour maître Adam Aldin faite par la dame prieure du monastère du Chambon du 23 juillet 1680 chez maître Guillaume Saumade notaire royal de Marvejols – AD Lozère 3E9061¹

-----O-----

Quittance pour maître Adam Aldin faite par la dame prieure du monastère du Chambon.

L'an mil six cent quatre-vingt et le vingt-troisième jour du mois de juillet après midi régnant très chrétien prince Louis par la grâce de dieu roi de France et de Navarre. Par devant moi notaire royal et témoins bas-nommés a été personnellement établie noble et révérende dame Françoise de Prévinquières de Varès, religieuse de l'ordre de saint Benoît, prieure du monastère du Chambon et de Notre Dame de Truels, laquelle de gré en présence et assistance des autres dames religieuses dudit monastère a confessé avoir eu et reçu de monsieur maître Adam Aldin sieur de La Besseirette, conseiller du roi, lieutenant en la cour du baillage de Gévaudan, présent et acceptant, la somme de dix-huit cent quarante-cinq livres icelle réellement en louis d'or, pistoles d'Espagne et monnaie faisant ladite somme par elle comptée et emboursée en vue de moi notaire et témoins à son consentement. Et à savoir dix-huit cent livres, par ledit sieur Aldin et damoiselle Marie de Barrau sa femme, donnée et constituée à dame Claude d'Aldin leur fille religieuse audit monastère par contrat du treizième juillet mil six cent septante sept reçu par moi notaire, trente-sept livres dix sols pour arrérages venant dudit capital jusqu'à présent et sept livres dix sols pour restes de l'étain de l'église dudit monastère pour acheter un missel, de laquelle somme de dix-huit cent quarante-cinq livres ladite dame prieure quitte ledit sieur de La Besseirette ensemble des pensions, ameublements, habits et autres choses portées par ledit contrat comme le tout ayant été payé par ledit sieur de La Besseirette avec promesse de ne lui en faire plus demande et consent à la cancellation d'icelui en ce que portait dette de ladite somme, ameublement et autres choses y mentionnées et pour l'observation de ce dessus, ladite dame obligée les biens dudit monastère aux rigueurs de justice. Fait et récité à Marvejols au parloir dudit monastère. Présent Maîtres Pierre Boyer et Etienne Cordesse praticiens dudit Marvejols soussignés avec ledit sieur de La Besseirette et lesdites dames et moi Guillaume Saumade notaire royal soussigné.

¹ Un premier document a été publié sous le titre « une entrée au monastère du Chambon – contrat de réception ».

Dame de Prévinières prieure du monastère du Chambon et de Notre Dame de
Truels

Sœur de Saint Martin

Sœur Louise de Selves

Sœur Gabrielle de Prades

Sœur de Gibertès

Sœur de Frémond

Sœur de Castan

Sœur Delpuech

Sœur Claude de Frémond

Aldin sieur de la Besserette

Boyer

Cordesse

Saumade notaire